

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-058

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION FLPEJR POUR LE SALON DU LIVRE JEUNESSE 2024

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la maison des associations, sous la présidence de M. Norbert SANTIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Norbert SANTIN, M. Christian KERVAZO, Mme Laudénia VELHO, M. Pierre-Jean LE BEC, Mme Annie LECLERC, M. Fabrice ARBELET, Mme Roseline WIART, M. Franck JOHN, Mme Régine DONNEGER, M. Laurent BOIVIN, M. Serge HUBERT, Mme Rose-Marie RYBSKI, Mme Françoise NOËL, M. Fredy PATTI, Mme Nathalie SIMON, M. Jean-François BECHU, M. Sébastien MERMET, M. Benoît POULARD, M. Harbi HABOUIA, M. Jean-Marie GUERO, M. Rudy KAZI MATSIKA, Mme Manon CASSE, M. Michel GRIMAULT, M. Bertrand ROCHERON, M. Wissam DRABIH, , M. Jean-Jacques LOEGEL

ETAIENT ABSENT(E)S AVEC POUVOIR :

Mme Clémentine DION pouvoir à M. Norbert SANTIN
M. Nicolas QUINT pouvoir à M. Christian KERVAZO
Mme Mélanie LAMEIRA RODRIGUES pouvoir à Mme Laudénia VELHO

ETAIENT ABSENT(E)S SANS POUVOIR :

Mme Maria Teresa LAGES,
Mme Cynthia DEMAFOUTH
Mme Virginie POULARD
Mme Yolande BOUCHOU

Annie LECLERC est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 26
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 29
DATE DE LA CONVOCATION : 10 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture
091-219105525-20231023-DEL2023-058-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2023

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION FLPEJR POUR LE SALON
DU LIVRE JEUNESSE 2024**

VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

VU le projet de convention présenté par l'Association FLPEJR ;

CONSIDERANT que le projet de salon du livre porté par l'Association FLPEJR rayonne sur la commune et les écoles des communes avoisinantes ;

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir ce projet par une mise à disposition à titre gracieux de l'ensemble des salles de l'espace Olympe de Gouges ainsi que le tennis couvert du lundi 19 février au mardi 05 mars 2024, et des moyens matériels et logistiques associés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 :

APPROUVE la convention de partenariat entre la commune et l'association FLPEJR relative au salon du livre jeunesse 2024.

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait à Saint-Germain-lès-Arpajon, le 17 octobre 2023

Publication le 24/10/2023



Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
091-219105525-20231023-DEL2023-058-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2023